

**Pacte de réussite en faveur des allocataires du RSA :  
mise en œuvre d'ateliers de mobilisation vers l'emploi**

**Rapport n° CP/2014/346**

**Service gestionnaire :**

Service insertion et lutte contre les exclusions

**Résumé :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de Réussite et afin de renforcer l'employabilité des bénéficiaires du RSA, le Conseil Général a décidé de mettre en place des « Ateliers de mobilisation vers l'emploi », axés sur les savoir-être et la préparation des entretiens de recrutement. L'enveloppe annuelle maximale s'élève à 100 000 €. L'appel à projets a permis de réceptionner 22 dossiers, dont 17 recevables, 4 ne répondant pas aux critères attendus et 1 portant sur des demi-journées consacrées exclusivement à la mobilité.

L'objet de ce rapport est de soumettre à la validation de la Commission Permanente les propositions retenues, permettant de planifier un total de 320 ateliers de 8 participants chacun, soit potentiellement 2 500 bénéficiaires du RSA, pour un montant global de 97 130 €.

**I - Rappel des objectifs visés et du contenu :**

Dans le cadre du Pacte de Réussite, le Conseil Général du Bas-Rhin a acté une nouvelle offre d'insertion destinée à intensifier la mobilisation des allocataires du RSA et à renforcer leur employabilité : les ateliers de mobilisation vers l'emploi.

Ils visent à renforcer l'employabilité des allocataires du RSA en parcours d'insertion professionnelle, en travaillant les questions de savoir-être lors de trois étapes essentielles : les démarches de recherche d'emploi, les entretiens de recrutement, la prise de poste. Il s'agit également d'étoffer l'offre d'insertion professionnelle et d'inscrire ces allocataires dans une dynamique plus intensive.

L'appel à projets porte sur des ateliers collectifs avec mises en situation, d'une demi-journée chacun et répondant à trois thématiques :

- "Favoriser mon intégration dans l'entreprise" : connaissance du monde des entreprises, logiques d'entreprises, hiérarchie, collectif de travail, règles à respecter.. ;
- "M'approprier une posture professionnelle" : adopter une attitude et un comportement adéquats, savoir-être, ponctualité, expression orale, politesse, respect des autres, communication professionnelle, présentation, tenue vestimentaire... ;
- "Rendre ma recherche d'emploi efficace" : préparation aux entretiens de recrutement et mises en situation.

## II - Analyse des projets déposés et proposition :

Dotés de 100 000 € en 2014, les ateliers de mobilisation vers l'emploi ont fait l'objet d'un appel à projets mis en ligne sur le site Internet le 4 février 2014. Vingt-deux dossiers étaient réceptionnés à la date limite du 4 mars. Portant sur une ou plusieurs thématiques et sur un ou plusieurs territoires, ils correspondaient dans leur globalité aux propositions suivantes :

- 1 546 ateliers de 6 à 8 personnes chacun ;
- 12 193 places à un atelier d'une demi-journée ;
- 477 293 € (*coûts par ateliers de 200 à 320 €*).

Chaque projet a été examiné au regard des critères suivants :

- le coût de la prestation ;
- la qualité de l'intervention proposée (*cohérence du contenu avec le descriptif de l'appel à projets et clarté de la présentation du projet*) ;
- les qualifications, compétences et expérience des intervenants ;
- l'existence d'un réseau partenarial institutionnel, associatif et principalement avec le monde de l'entreprise, la prise en compte de son développement et de sa mobilisation ;
- les articulations avec les opérateurs de mobilisation professionnelle ;
- les outils pédagogiques, techniques et financiers prévus pour permettre une évaluation de l'action (*listes d'émargement, bilans quantitatifs et qualitatifs, bilan des parcours individuels des bénéficiaires, ...*) ;
- le nombre estimé de participants bénéficiaires du RSA pris en charge (*par thématique, par territoire*).

Cinq propositions ont été écartées, ne répondant pas aux critères attendus.

La proposition qui vous est faite :

- prend en compte la couverture optimale des territoires ;
- garantit une répartition du nombre d'ateliers par territoire en adéquation avec le nombre de bénéficiaires potentiellement concernés ;
- permet, par territoire, une offre non limitée à un seul organisme pour disposer d'un choix au moment de l'orientation ;
- respecte le tissu partenarial local tout en ouvrant l'offre d'insertion à de nouveaux opérateurs.

Cette proposition - dont la présentation détaillée par territoire, par thématique et par organisme est jointe en annexe - concerne l'exercice 2014. Elle permet potentiellement la participation de 2 500 bénéficiaires du RSA à 320 ateliers qui seront mis en œuvre par 17 organismes différents pour un montant total maximal de 97 130 €.

Il vous est proposé de vous prononcer sur les montants des subventions correspondants et précisés dans le tableau joint.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37176	017-6574-564	135 000,00 €	135 000,00 €	97 130,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

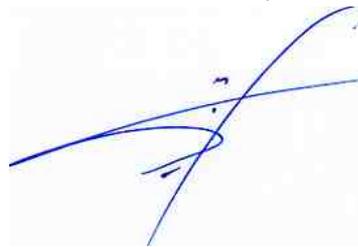
*Sur proposition de la commission des solidarités, et sur délégation du Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de réussite, la commission permanente :*

- *approuve la sélection des 17 projets avec avis favorable présentés en annexe ;*
- *approuve le versement d'une subvention globale de 97 130 € répartis sur 17 porteurs de projet ;*
- *autorise par ailleurs son président à signer les conventions correspondantes. Ces conventions sont conclues avec les bénéficiaires sur la base de la convention-type jointe au présent rapport.*

*Elle charge en outre son président de mettre en œuvre ce dispositif.*

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL